



Compte rendu du Conseil

du 17 Mai 2010

Le Conseil de Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune dûment convoqué en session ordinaire à VABRE, sous la Présidence de Monsieur Thierry CALVET, vice-Président jusqu'à 21 heures 35 et de Monsieur Lilyan AZAIS, Président, après 21 heures 35.

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

CASTELNAU DE BRASSAC : Christian RIGAL, Alain AZAIS, Christian ROUQUETTE

FERRIERES : Pierre DAVY, Alain GRAN, Richard PERICO

LACAZE : Michel MADERN, Serge PASTUREL, Maryse BARTHE

LE MASNAU MASSUGUIES : Lilyan AZAIS, Anne RUL, Jean-Claude CALMETTES

LE MARGNES : Raymond GAU, Nicole PAGES

SAINT-PIERRE DE TRIVISY : Nelly BARTHES, Jean-Marie ENJALBERT, Jean-Marie ROLLAND

SAINT-SALVI DE CARCAVES : Edmond KLIMEZAK, Francis HUC

VABRE : Claude CULIE, Thierry CALVET, Bernard VAREILLES

Monsieur Alain AZAIS est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Choix des entreprises pour les travaux sur les berges du Gijou,**
- **ATESAT 2010,**
- **Avenant FDT 2009**
- **Questions diverses.**


Absents excusés : Céline VIALA, Christian CROS, Jean-Louis CABANES

Présents à titre consultatif : Jacques PAGES, Conseiller Général du Canton de Vabre, Lionel VIALA, Jean-Pierre MARTY, Jérôme MAFFRE, Jean-Claude HERAIL.

Le précédent compte rendu est voté à l'unanimité.

Monsieur Thierry CALVET, vice-président procède à l'ouverture de la séance et au vote de la première délibération concernant le choix des entreprises pour les travaux sur les berges du Gijou en l'absence du Président, Monsieur Lilyan AZAIS.

Choix des entreprises pour les travaux sur les berges du Gijou :

 Monsieur le Président rappelle la procédure utilisée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux sur le Gijou, 3^{ème} Tranche.

Le marché est passé en procédure adaptée suivant la procédure suivante : publication dans un journal d'annonces légales.

La réunion de la commission ad hoc (les Maires des communes concernées, les membres de la Commission d'appel d'offres et l'employée du service rivière de la Communauté de Communes) s'est réunie le 5 mai 2010 pour analyser les offres et sélectionner les candidats, et arrêter le choix des entreprises :

Camp Loisir aventure : 52 115.70 euros TTC
ISS Espaces Verts : 53 042.60 euros TTC
Aveyron Forêts : 68 674.32 euros TTC
ATP Environnement : 87 943.08 euros TTC
CHAUUCHE : 65 780 euros TTC

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil de choisir l'entreprise suivante :

CAMP LOISIR AVENTURE pour un montant de : 52 115.70 euros TTC


Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté moins une abstention (*Monsieur Jean-Marie ENJALBERT trouve que le coût est trop onéreux pour le travail réellement effectué, il estime que certains riverains ne sont pas contents de la qualité du travail réalisé*) valide la procédure, le choix et le prix de entreprise et autorise le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes.

A 21 heures 35 Monsieur le Président, Lilyan AZAIS, prend la présidence de ce Conseil.

ATESAT 2010

L'ensemble du Conseil moins une abstention (Monsieur Lilyan AZAIS) estime qu'il n'est pas nécessaire pour la Communauté de Communes de signer une convention avec la DDT, car l'ensemble des Communes membres ont déjà signé cette même convention.

Avenant FDT 2009

 Monsieur le Président indique au Conseil qu'il été saisie d'une demande d'avenant au marché FDT 2009, en effet cet avenant est proposé en raison de l'abandon des chantiers du Masnau au profit du chantier de « Jouvens », ainsi que la rénovation de la voirie longeant le mur de Sablayrolles commune de Castelnau de Brassac, au bénéfice de l'entreprise TPP, montant initial du marché : 393 856.49 € TTC nouveau montant : 412 216.89 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires

Questions diverses

Musée :

↳ Dans le cadre du travail en partenariat initié avec l'Association du Musée du Protestantisme en Haut Languedoc pour la mise en place d'un Pôle Culturel lié au Protestantisme en Haut Languedoc, Monsieur le Président propose au Conseil de mettre à disposition du personnel de la Communauté de Communes afin d'assurer la mise en place d'actions culturelles.

Les modalités de mise à disposition du personnel sont précisées dans la convention jointe en annexe, dont Monsieur le Président donne lecture au Conseil.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

↳ Dans le cadre du travail en partenariat initié avec l'Association du Musée du Protestantisme en Haut Languedoc pour la mise en place d'un Pôle Culturel lié au Protestantisme en Haut Languedoc, Monsieur le Président propose au Conseil de conventionner avec la dite Association pour la mise en place d'animations culturelles.

Les modalités sont précisées dans la convention jointe en annexe, dont Monsieur le Président donne lecture au Conseil.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Demandes de subventions :

↳ Monsieur le Président propose au Conseil un programme d'acquisition de panneaux et de marquage au sol sur la Commune de Vabre, pour un montant de :
4 150.30 euros.

Pour financer ce programme Monsieur le Président propose au Conseil de solliciter le Conseil Général du TARN au titre du produit des amendes de police pour un montant de 1 245.09 euros soit 30% du montant HT de l'opération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général du Tarn.

↳ Monsieur le Président présente au Conseil le projet d'échanges citoyens entre enfants et transfert d'expérience dans la gestion des services sociaux dans le domaine de la protection de l'enfance entre collectivités Hongroises, Roumaines et Françaises.

Coût prévisionnel total : 87 680 euros,

Monsieur le Président propose de solliciter le Conseil Général du Tarn pour un soutien financier au niveau le plus élevé possible.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité approuve le projet d'échange ci-dessus et autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général du Tarn une subvention au niveau le plus élevé possible.

↳ Monsieur le Président présente au Conseil le projet d'échanges citoyens entre enfants et transfert d'expérience dans la gestion des services sociaux dans le domaine de la protection de l'enfance entre collectives Hongroises, Roumaines et Françaises.

Monsieur le Président présente le Plan de financement de ce projet :

Coût prévisionnel total :	87 680 euros
Conseil régional, 33% :	28 935 euros
Autofinancement, 56% :	49 390 euros
Collectivités partenaires, 11% :	9 355 euros

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées une subvention de : 28 935 euros.

↳ Monsieur le Président propose au Conseil une demande de financement concernant la restructuration de la piscine municipale de Vabre, tranche 2, mise aux normes et réhabilitation du grand bassin, qui sera d'un montant de : 443 505 euros HT dans le cadre de la programmation du Pays Sidobre Monts de LaCaune.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat	:	88 701 euros
- Conseil Régional	:	88 701 euros
- Conseil Général	:	88 701 euros
- Autofinancement :		177 402 euros

Où cet exposé et à l'unanimité le Conseil approuve ce plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers ci-dessus
Ainsi délibéré à VABRE, les jour, mois et an que dessus.

Avenants Marchés :

↳ Monsieur le Président indique au Conseil qu'il été saisie d'une demande d'avenant au marché du Château de Lacaze, au bénéfice de l'entreprise MATHA Michel de Montredon Labessonnié concernant le lot 4 : métallerie, montant initial du marché : 44 062.49 € TTC nouveau montant : 68 273.96 € TTC, comme cela a été évoqué lors de la commission d'appel d'offres du 5 Mai 2010.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver l'avenant tel que vu lors de la commission d'appel d'offres du 5 mai 2010.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires.

Avenant APAVE :



Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de passer un avenant à notre contrat avec l'APAVE (N°30432825 2), afin de procéder au contrôle technique périodique des véhicules.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cet avenant tel que joint en annexe.



Adhésion à la Mutuelle Nationale Territoriale (maintien de salaire des salariés lors des arrêts maladie)

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984

Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité

Vu la circulaire N° NOR INT B93 0063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 Mars 1993 et relative à la prise en charge par les Collectivités Territoriales d'une partie des cotisations versées par leurs employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents,

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962

Considérant les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat,

Considérant la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle Générale de l'Equipement et des Transports,
Et après avoir délibéré,

Décide :

De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale section du Tarn une subvention dont le montant est égal à 50% des cotisations effectivement versées par les membres participants.

D'habiliter Monsieur Lilyan AZAIS, Président, à signer la convention, à intervenir entre la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et la Mutuelle Nationale Territoriale section du Tarn.

D'inscrire la dépense au Budget aux comptes : 6411 personnel titulaire et 6478 remboursement sur autres charges sociales,

De charger Monsieur Lilyan AZAIS, Président et Monsieur le Trésorier, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'Unanimité autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

La séance est levée à 22 heures 50